



CONDITIONS GÉNÉRALES

Version en date du 23/03/2015

DEFINITIONS :

Client : Personne physique ou morale, utilisant les services disponibles sur le site <http://www.messengo.com>

MSISDN : Numéro de téléphone permettant l'identification d'un utilisateur d'un réseau de télécommunication et dont le format est déterminé conformément aux dispositions du plan de numérotation E.164.

Service : Désigne l'ensemble des services fournis par MESSENGO.

SMS : Signifie "Short Message Service". Messages alphanumériques de 160 caractères pouvant être émis et réceptionné sur un terminal mobile ou fixe compatible.

Utilisateur : Destinataire final des SMS et pour lequel le Client a obtenu le consentement préalable à la réception de SMS.

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions techniques et financières de l'offre MESSENGO. Toute utilisation du Service est subordonnée au respect des présentes conditions contractuelles par le Client.

ARTICLE 2 : FOURNITURE DU SERVICE

Description du Service

Le Service consiste en l'acheminement depuis le réseau MESSENGO de SMS à destination des MSISDN des utilisateurs du Client ou du commanditaire du service.

Le Service est accessible uniquement sur www.messengo.com.

Le Service permet d'émettre des SMS à destination d'un numéro choisi par le Client. Il appartient au Client de s'assurer que le numéro entré lors de la commande est valide.

MESSENGO n'est pas responsable des SMS non acheminés dû à des erreurs de saisi.

L'envoi de SMS fait l'objet d'une facturation unique quelque soit l'opérateur du MSISDN du destinataire final.

Le Client est facturé dès émission du SMS sans garantie que le SMS soit effectivement acheminé à l'utilisateur.

Le Client peut également envoyer des SMS différés, le Client peut alors choisir d'envoyer le SMS à un jour et à une heure précise. Le Client nous pourra pas modifier l'heure ni la date une fois la commande validée.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

Il appartient au Client de transmettre des informations valides permettant son identification, lors du paiement.

Le Client s'engage à utiliser le Service conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le Client garantit disposer de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle pour la diffusion de contenu ou application faisant l'objet d'une protection particulière.

Le Client s'engage à ne pas émettre de SMS contenant :

- des messages à caractère violent, pornographique, raciste, antisémite, discriminatoire, susceptibles de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, de la protection des enfants, ...
- des messages incitant à la commission de crimes ou délits, encourageant l'utilisation de substances illicites, la commission du suicide...
- des messages pour la promotion de mouvements sectaires tels que dénoncés sur le rapport parlementaire "Les sectes en France", ou considérés comme représentant un risque sectaire pour les services de l'Etat, ou reconnus comme tels par une décision de Justice ayant autorité de la chose jugée...

Le Client s'interdit également toute émission de SMS pour la promotion directe ou indirecte de produits faisant l'objet d'une interdiction législative, ou encore de boissons alcooliques...

Le Client s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.), le Client s'interdit à ce titre tout envoi de SMS à destination d'utilisateurs n'ayant pas expressément accepté la réception de tels messages. Le Client s'engage à veiller au respect de l'ensemble des dispositions légales et réglementaires relatives au traitement des données à caractère personnel ainsi qu'à la protection de la vie privée, notamment en matière de communications électroniques.

Le Client reconnaît que MESSENGO peut être amenée, dans le but d'améliorer la qualité du Service, à effectuer des interventions techniques sur ses infrastructures susceptibles d'altérer le bon fonctionnement du Service ou de le suspendre pour une durée limitée. MESSENGO se bornera à communiquer préalablement par l'intermédiaire de l'ensemble des moyens de communication dont elle dispose, les modalités de l'interruption du Service ainsi que la durée estimée de la coupure du service.

Le Client s'engage à utiliser des équipements de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur, et à utiliser le Service conformément aux dispositions du présent Contrat.

Le Client s'engage notamment à ne pas utiliser le Service pour des tentatives d'escroqueries téléphoniques, harcèlement, menaces, méthodes de prospection abusive sans consentement préalable ou pour toute utilisation portant atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs et à vérifier la conformité et la légalité de l'utilisation du Service dans le pays de réception du Service.

Le Client qui a la qualité de consommateur, s'engage à utiliser le service en bon père de famille au sens des dispositions du code civil mais également de la jurisprudence actuelle. Toute consommation manifestement abusive du service entraînera la possibilité pour MESSENGO de limiter ou de suspendre tout ou partie du Service.

En cas d'utilisation considérée comme abusive par MESSENGO, MESSENGO se réserve le droit de suspendre le Service du Client.

De façon générale, toute utilisation non conforme aux présentes entraînera la possibilité pour MESSENGO de suspendre le Service.

ARTICLE 4 : RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client demeure seul responsable du contenu du SMS émis depuis la plateforme MESSENGO.

Le Client garantit MESSENGO de toute réclamation, action et/ou recours de quelque nature que ce soit émanant d'un tiers, du commanditaire ou des utilisateurs.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait de MESSENGO. En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande de MESSENGO à toute instance engagée contre cette dernière ainsi qu'à garantir à MESSENGO de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre elle à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre MESSENGO et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre des présentes.

Le Client, seul responsable du contenu du message, s'engage à assurer à ses frais la défense de MESSENGO dans le cas où cette dernière ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages, pour violation de la vie privée, atteinte au droit des données personnelles etc., diffusées par l'intermédiaire de la plateforme MESSENGO, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.

Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du Service consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura donné accès au Service.

Le Client est responsable de toute modification apportée à la configuration définie par MESSENGO ainsi que des conséquences éventuelles de celle-ci.

Il appartient au Client de signaler à MESSENGO tout incident technique rencontré lors de l'utilisation du Service.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE MESSENGO

Les obligations souscrites par MESSENGO sont des obligations de moyen.

MESSENGO s'engage à mettre en œuvre les moyens techniques nécessaires au bon fonctionnement du Service, mais ne peut être responsable des prestations dépendant d'autres opérateurs.

Le Client reconnaît avoir conscience de l'intervention d'autres opérateurs dans le cheminement des SMS.

MESSENGO s'engage à faire ses meilleurs efforts pour assurer l'acheminement et l'intégrité des SMS émis par le Client.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE DE MESSENGO

MESSENGO se réserve la possibilité de refuser le Service à un Client, suite à un manquement grave à ses obligations contractuelles telles que définies par les présentes.

MESSENGO ne garantit pas l'acheminement des SMS à destinations des utilisateurs en Roaming. La responsabilité de MESSENGO ne pourra être recherchée en cas de :

- faute, négligence, omission ou défaillance du Client, non-respect des conseils donnés,
- fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat,
- événement ou incident indépendant de la volonté de MESSENGO,
- détérioration de l'application,
- mauvaise utilisation des terminaux par le Client ou par ses préposés,
- intervention d'un tiers non autorisé par le Client,
- difficulté incombant au fournisseur d'accès Internet du Client ou aux relations, contractuelles entre le Client et ledit fournisseur,
- acheminement de la communication liée à d'autres opérateurs de télécommunications,
- perturbations météorologiques,
- Non-respect d'un délai de prévenance suffisant en cas de surcharge potentielle du réseau.

La responsabilité de MESSENGO ne saurait être engagée en raison de la nature ou du contenu des messages ou des informations acheminées par le réseau, ou de toute intervention de tiers, ou encore de tout événement lié à la non-conformité de l'installation électrique du client, de tout câblage ou réseau wifi.

MESSENGO ne garantit pas que le Service fonctionnera sans aucune discontinuité. En cas de défaillance du Service, MESSENGO notifiera au Client la défaillance en cause, en l'informant de sa nature et fera ses meilleurs efforts pour remédier à cette défaillance.

Les réparations dues par MESSENGO en cas de défaillance du Service qui résulterait d'une faute établie à son encontre correspondront au préjudice direct, personnel et certain lié à la défaillance en cause, à l'exclusion expresse de tout dommage indirect.

Pour des raisons liées à la sécurité des réseaux et à la qualité des services, MESSENGO informe le Client qu'elle pourrait être amenée à surveiller le Service. Elle s'engage, le cas échéant, à respecter en toute hypothèse le droit à la vie privée des personnes concernées.

ARTICLE 7 : FORCE MAJEURE

La responsabilité de MESSENGO ne sera pas engagée pour tout cas de Force Majeure tel que reconnu par la jurisprudence, et notamment :

Si l'exécution du contrat, ou de toute obligation incombant à MESSENGO au titre des présentes, se trouvait empêchée, limitée ou perturbée du fait d'incendie, explosion, défaillance des réseaux de transmission, effondrement des installations, épidémie, tremblement de terre, inondation, panne d'électricité, guerre, embargo, loi, injonction, demande ou exigence de tout gouvernement, grève, boycott, pandémie, ou autre circonstance hors du contrôle raisonnable de MESSENGO, alors MESSENGO, sous réserve d'une prompt notification au Client, sera dispensée de l'exécution de ses obligations dans la limite de cet empêchement, limitation ou perturbation, et le Client sera de la même manière dispensé de l'exécution de ses obligations dans la mesure où les obligations de cette partie sont relatives à l'exécution ainsi empêchée, limitée ou dérangée, sous réserve que la partie ainsi affectée fasse ses meilleurs efforts pour éviter ou pallier de telles causes d'inexécution et que les deux parties procèdent avec promptitude dès lors que de telles causes auront cessé ou été supprimées.

La partie affectée par un Cas de Force Majeure devra tenir l'autre partie régulièrement informée par courrier électronique des pronostics de suppression ou de rétablissement de ce Cas de Force Majeure.